Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP MV, veuillez visiter :
capmv.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

MAINTENANCE DES VÉHICULES

SESSION 2026

ÉPREUVE EG1 : FRANÇAIS ET HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Coefficient : 3 pour l'épreuve EG1 Durée : 2 heures

Documents fournis avec le sujet et liste personnelle de huit documents préparée par le candidat. Aucun autre document ou matériel n'est autorisé.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : HISTOIRE, L'accès des femmes à la citoyenneté politique (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, Mobilités et accès aux services dans un territoire (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, Liberté d'expression et respect d'autrui (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3, DT 4, DT 5, DT 6, DT 7, DT 8)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 7 pages numérotées de 1/7 à 7/7.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE ORALE : CENTRE D'EXAMEN CAP MAINTENANCE DES VÉHICULES

La partie histoire-géographie-enseignement moral et civique de l'épreuve EG1 est évaluée à l'oral. Au début de l'épreuve, le candidat présente sa liste personnelle de huit documents couvrant les thèmes des programmes d'histoire, de géographie et d'enseignement moral et civique. Un thème est tiré au sort. Le candidat dispose de cinq minutes de préparation, puis présente le document ou le thème tiré au sort. L'examinateur pose des questions pour préciser le propos et vérifier les connaissances et les compétences mobilisées.

Les documents DT 1 à DT 8 constituent les supports du présent sujet. Le document réponse DR 1 peut être utilisé pendant la préparation. Le candidat construit une réponse claire, organisée et argumentée, s'appuie sur les documents et mobilise le vocabulaire adapté. Il distingue les informations données par un document de son interprétation et prend en compte les limites des sources.

Le barème de cette partie est présenté sur 20 points : histoire, 9 points ; géographie, 7 points ; enseignement moral et civique, 4 points. Le coefficient officiel 3 s'applique à l'ensemble de l'épreuve EG1 et non à la seule partie EMC.

PARTIE 1 : HISTOIRE, L'accès des femmes à la citoyenneté politique (9 points)

Analyser et confronter des documents historiques

À partir des documents DT 1 et DT 3, présentez les étapes et la portée de la reconnaissance des droits politiques des femmes en France. Dans votre réponse, situez les textes dans leur contexte, confrontez-les et exercez votre esprit critique sur leur nature et leurs limites.

1.1 (2 points) Présentez le document DT 1 : nature, auteur ou autorité émettrice, date et contexte historique. Expliquez en quoi la situation politique de la France en 1944 éclaire la portée de ce texte.

1.2 (2 points) Expliquez le sens de l'article 17 du document DT 1. Identifiez le droit reconnu et précisez ce que signifient les termes « électrices et éligibles ».

1.3 (2 points) Confrontez le document DT 1 au document DT 3. Montrez ce que le texte constitutionnel de 1946 confirme ou complète par rapport à la décision de 1944.

1.4 (3 points) Évaluez la portée et les limites de ces documents pour connaître l'évolution de la citoyenneté politique des femmes. Distinguez la reconnaissance juridique d'un droit de son exercice concret et appuyez votre réponse sur les dates et les informations disponibles.

PARTIE 2 : GÉOGRAPHIE, Mobilités et accès aux services dans un territoire (7 points)

Lire des données territoriales, les interpréter et proposer un repérage spatial

La commune fictive de Valmont-sur-Rive souhaite améliorer les déplacements quotidiens et l'accès aux services. À partir des documents DT 2 et DT 4, analysez les différences entre les secteurs de la commune. Utilisez le document réponse DR 1 pour organiser votre repérage et votre proposition.

Indicateurs de mobilité et d'accès aux services à Valmont-sur-Rive

Secteur	Population	Ménages sans voiture	Temps médian à pied jusqu'à un arrêt de bus
Centre	4 800 habitants	18 %	4 minutes
Quartier de la Gare	3 200 habitants	26 %	6 minutes
Les Hauts	2 000 habitants	39 %	18 minutes

Données fictives établies pour ce sujet. Les secteurs sont décrits du centre vers la périphérie.

2.1 (3 points) À l'aide des données du document DT 2, comparez les trois secteurs. Identifiez le secteur où la dépendance à la voiture est la plus susceptible de poser problème et justifiez votre réponse en utilisant au moins deux indicateurs chiffrés.

2.2 (1 point) Indiquez une limite de ces données pour expliquer les déplacements des habitants. Justifiez votre réponse en précisant une information qui manque ou un élément que les indicateurs ne permettent pas de connaître.

2.3 (1 point) Complétez le document réponse DR 1 en reportant les secteurs dans leur ordre spatial, du centre vers la périphérie, et l'indicateur correspondant à chaque secteur.

2.4 (2 points) Proposez une mesure d'aménagement qui améliorerait les déplacements ou l'accès aux services dans le secteur que vous avez identifié. Expliquez à quels habitants elle pourrait être utile et pourquoi elle répond aux données observées.

PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE, Liberté d'expression et respect d'autrui (4 points)

Construire un jugement civique argumenté à partir d'une situation concrète

Dans un atelier de maintenance, une apprentie découvre sur le groupe numérique de l'équipe un message public qui vise une collègue par une insulte sexiste. Un autre membre de l'équipe affirme qu'il s'agit seulement d'une opinion et que la liberté d'expression autorise ce message. À partir de la situation et du document DT 8, construisez une réponse civique argumentée.

3.1 (1 point) Relevez deux principes ou valeurs de la République concernés par cette situation et reliez chacun d'eux à un élément précis du document DT 8 ou de la situation.

3.2 (2 points) Expliquez pourquoi la liberté d'expression s'exerce dans le respect des droits et de la dignité d'autrui. Proposez une réaction responsable et concrète face au message, en justifiant votre choix.

3.3 (1 point) Montrez en quoi le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes engage à la fois les droits de chacun et la responsabilité des membres de l'équipe.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : ORDONNANCE DU 21 AVRIL 1944 RELATIVE À L'ORGANISATION DES POUVOIRS PUBLICS EN FRANCE APRÈS LA LIBÉRATION, ARTICLE 17

Extrait authentique d'un texte juridique adopté à Alger par le Gouvernement provisoire de la République française. L'ordonnance rétablit la légalité républicaine et organise notamment l'exercice des droits politiques. Article 17 : « Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes. »

Source : ordonnance du 21 avril 1944, article 17, publiée au Journal officiel de la République française.

DT 2 : DONNÉES DE MOBILITÉ ET D'ACCÈS AUX TRANSPORTS DE VALMONT-SUR-RIVE

Valmont-sur-Rive est une commune fictive. Les données ci-dessous ont été constituées pour le sujet et décrivent trois secteurs, du centre vers la périphérie. Le pourcentage de ménages sans voiture est la part des ménages du secteur qui ne disposent d'aucune voiture. Le temps indiqué est le temps médian de marche jusqu'à l'arrêt de bus le plus proche : la moitié des habitants met moins de temps et l'autre moitié davantage.

Population, équipement automobile et accès à un arrêt de bus

Secteur	Population	Ménages sans voiture	Temps médian à pied jusqu'à un arrêt de bus
Centre	4 800 habitants	18 %	4 minutes
Quartier de la Gare	3 200 habitants	26 %	6 minutes
Les Hauts	2 000 habitants	39 %	18 minutes

Données fictives pour l'exercice. Elles ne décrivent pas une commune réelle.

DT 3 : CONSTITUTION DU 27 OCTOBRE 1946, PRÉAMBULE

Extrait authentique du troisième alinéa du Préambule de la Constitution de 1946 : « La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme. »

Ce texte est adopté après la Libération et affirme des principes destinés à guider l'organisation de la République. Source : Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, publié au Journal officiel de la République française.

DT 4 : REPÈRES POUR SITUER VALMONT-SUR-RIVE

Pour l'étude géographique, Valmont-sur-Rive est une commune fictive située dans une vallée. Le centre ancien se trouve au sud. Le quartier de la Gare est au nord du centre, le long de la voie ferrée. Le secteur des Hauts est au nord-est, sur un relief plus élevé. L'arrêt de bus principal et les services publics se trouvent dans le centre.

DT 5 : ENQUÊTE FICTIVE SUR LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

Dans une enquête fictive menée auprès de 100 actifs résidant à Valmont-sur-Rive, 54 déclarent travailler dans la commune, 31 dans la ville voisine et 15 dans une autre commune du département. Cette enquête décrit les personnes interrogées ; elle ne permet pas, à elle seule, de connaître les habitudes de déplacement de l'ensemble des habitants.

DT 6 : ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC SUR LES DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS

La commune fictive est desservie par une ligne de bus qui relie le centre au quartier de la Gare. La ligne ne dessert pas directement le secteur des Hauts. Les horaires, la fréquence des passages et la fréquentation de la ligne ne sont pas fournis dans ce dossier.

DT 7 : QUESTION D'AMÉNAGEMENT ET BESOINS DES HABITANTS

Le conseil municipal de Valmont-sur-Rive examine trois pistes : créer un arrêt de bus supplémentaire, mettre en place un service de transport à la demande ou améliorer un cheminement piéton vers les services du centre. Aucune étude de coût, de fréquentation prévisionnelle ou de faisabilité n'est fournie. Une proposition doit donc être justifiée à partir des besoins identifiés et présentée comme une piste à étudier.

DT 8 : CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958, ARTICLE 1, ET SITUATION CIVIQUE

Extrait authentique de l'article 1 de la Constitution du 4 octobre 1958 : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. »

Situation à examiner : dans un atelier de maintenance, un message publié sur le groupe numérique de l'équipe contient une insulte sexiste visant une collègue. Un membre de l'équipe affirme que la liberté d'expression autorise ce message. Le document constitutionnel rappelle des principes de la République ; il ne décrit pas à lui seul toutes les règles juridiques applicables à chaque message publié en ligne.

Source : Constitution du 4 octobre 1958, article 1, version en vigueur.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Repérage des secteurs et analyse géographique, question 2.3 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez le tableau pendant le temps de préparation. Reportez les secteurs dans l'ordre spatial, du centre vers la périphérie, puis associez à chaque secteur le temps médian d'accès à pied à un arrêt de bus. Vous pourrez vous appuyer sur ce repérage pour présenter votre analyse oralement.

Repérage du centre vers la périphérie

Ordre spatial	Secteur	Temps médian à pied jusqu'à un arrêt de bus
1	.....	.....
2	.....	.....
3	.....	.....

À compléter à partir des documents DT 2 et DT 4.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.